



SKI et PLANCHE EN SOIRÉE À CAMP FORTUNE

L'hiver arrive et, comme chaque année à la rentrée de janvier, le Bureau de l'APELC organise des « Soirées à Camp Fortune ».

Ces sorties s'adressent **aux élèves**, skieurs et planchistes **confirmés**, **à partir de la sixième**.

Dates : les vendredis 8, 15, 22, 29 janvier - 5, 12, février - 5 mars 2010 de 15h45 à 21h30 (7 sorties).

Tarifs :

- **Membre de l'APELC** : **150.00 \$*** ou **90.00\$** (pour le bus seulement)**
Non membre de l'APELC : 185.00 \$* ou 135.00\$** (pour le bus seulement)
*ce forfait inclut les frais de transport et les remontées
** pour les enfants possédant l'abonnement de saison à Camp Fortune
- Location sur place de planches à neige, skis et bottes : 70.00 \$
- Cours de perfectionnement de ski et de planche : 70.00\$

Premier inscrit, premier servi !!! Faites vite, les places sont limitées.

avant le vendredi 27 novembre 2009

- ▶ **Etape 1** : Lire impérativement et avec beaucoup d'attention l'**annexe 1**.
- ▶ **Etape 2** : Remplir les formulaires en **annexes 2, 3 et 4**.
Tout formulaire non signé par les parents sera refusé sans exception
- ▶ **Etape 3** : Préparer un **chèque par élève, au nom de l'APELC**.
- ▶ **Etape 4** : Déposer les formulaires et le chèque dans la **boîte aux lettres de l'APELC** (à l'Accueil).

Attention ! sans parents accompagnateurs, il n'y aura pas de soirées de ski/planche.

Pour devenir un(e) accompagnateur (trice) bénévole skieur et non skieur, durant ces sorties, veuillez communiquer avec **Françoise Scott-Harston par courriel (apelc@claudel.org)**.

Note : Si vous n'êtes pas membre de l'APELC, vous pouvez toujours adhérer en remplissant un formulaire d'adhésion et en l'attachant à votre formulaire d'inscription aux soirées de ski. Vous trouverez les formulaires d'adhésion sur notre site Internet www.apelc.org.

(Veuillez payer votre adhésion avec un chèque indépendant de celui de l'inscription au ski)



Annexe 1

SKI et PLANCHE EN SOIRÉE À CAMP FORTUNE

Saison 2010 - Règlements

Tous les élèves qui participent à ce programme récréatif, et leurs parents, doivent **absolument lire ces règlements**.

Les participants et leurs parents s'engagent à respecter le règlement intérieur du Lycée.

*Risques

Le ski et la planche sont des sports dangereux dont les risques sont indépendants de la volonté de la station de ski, du Lycée Claudel et de l'APELC. Il pourrait survenir des chutes, collisions ou autres incidents susceptibles d'entraîner des blessures. Les skieurs et les planchistes **doivent assumer** les risques et dangers inhérents de l'activité.

*Code du skieur et du planchiste

La station de ski, le Lycée Claudel et l'APELC exigent que vous connaissiez et observiez le Code du Skieur élaboré par "Ontario Ski Resorts Association". Il faut toujours skier de façon contrôlée. La station de ski, le Lycée Claudel et l'APELC peuvent annuler tout passe de ski en cas d'infraction au code ou acte d'inconduite.

*Transport

Toujours demeurer assis(e) dans l'autobus qui vous est assigné, parler de façon calme (pas de cris). Respecter les directives du conducteur et de l'accompagnateur.

Tous les élèves doivent prendre l'autobus pour l'aller et le retour.

Les élèves qui quittent le centre de ski avec leurs parents doivent impérativement remettre un **mot** signé des parents à Françoise Scott-Harston leur donnant l'**autorisation de ne pas repartir en bus**.

*Horaires

- départ du Lycée à 15h45
- début des leçons à 17h30
- rendez-vous au chalet à 20h15
- tout le monde dans le bus à 20h45 au plus tard
- départ de Camp Fortune à 21h00
- arrivée au Lycée à 21h30

Les **parents** doivent être impérativement **devant le Lycée à 21h30** : les parents accompagnateurs, tous bénévoles, n'assureront pas de service de garderie après ces sorties et le Lycée est fermé !

*Repas

Chaque élève est responsable de ses repas. Prévoir une boîte à lunch ou de l'argent.

*Absences

Chaque absence doit être **impérativement** signalée **par les parents** à Françoise Scott-Harston **par courriel au plus tard le vendredi à midi**.



***Annulation**

- aucun remboursement pour une sortie annulée par l'élève
- aucun remboursement pour le transport annulé par l'élève
- aucun remboursement si l'APELC révoque les privilèges d'un élève
- remboursement seulement si l'APELC annule une sortie qui ne peut être reportée (cf. conditions d'annulation sur le site de l'APELC)

**En cas de non-respect des règlements ci-dessus,
l'élève sera exclu de la sortie suivante sans remboursement ni appel possible.**

Règlements reliés aux problèmes d'alcool et de drogues

RESPONSABILITÉS

- Ne pas introduire d'alcool, de tabac ou de drogues illicites dans l'autobus ni au centre de ski Camp Fortune.
- Ne pas consommer ces substances dans l'autobus ni au centre de ski Camp Fortune.
- Décourager ses pairs de consommer de l'alcool ou toute autre drogue illicite ou dangereuse.
- Rapporter toute forme de menace ou de harcèlement liés aux drogues.

Problèmes liés à l'alcool

*Si un élève est en possession d'alcool ou s'il est en état d'ébriété lors d'une activité parascolaire, l'alcool sera confisqué et l'élève ne pourra plus participer aux activités parascolaires.

Problèmes liés aux drogues et à la toxicomanie

Si un élève a des stupéfiants ou autres substances toxiques en sa possession ou **s'il est soupçonné** d'être sous l'influence de stupéfiants lors d'une sortie de ski, les autorités policières pourraient être informées et l'élève ne pourra plus participer aux activités parascolaires. En cas de suspension, l'élève ainsi que ses parents seront tenus de rencontrer le Proviseur.

Des substances légales peuvent parfois être utilisées dangereusement comme drogues. De telles utilisations de substances légales entraîneront les mêmes sanctions que l'utilisation de stupéfiants.

Avant de retourner à l'école, l'élève devra signer une entente qui stipule les conditions suivantes :

- l'élève reconnaît qu'il a commis une infraction.
- l'élève s'engage à ne pas répéter ce type de comportement à l'école ou en sortie de ski.

**En cas de non-respect des règlements ci-dessus,
l'élève sera exclu immédiatement de l'activité sans remboursement ni appel possible et un
parent devra venir le chercher à Camp Fortune**



Annexe 2

SKI et PLANCHE EN SOIRÉE À CAMP FORTUNE

Formulaires

Inscription :

Frais d'inscription : Membres 150.00\$ Non-membres 185.00\$

(90.00\$ pour les élèves membres ayant déjà leur billet de saison et 135.00\$ pour les non membres)

Nom	Prénom	Classe	N° d'assurance-santé (Obligatoire)	Membre de l'APELC ?

Inscription au cours de perfectionnement de ski ou de planche *

**(S.V.P. cochez votre choix)*

Location de ski ou de planche à neige *

**(S.V.P. cochez votre choix)*

âge	taille (cm)	taille (pieds)	poids (kg)	poids (L.)	Pointure Souliers	<u>F</u> ille <u>G</u> arçon

Paiement :

Inscription\$
Location sur place de planches à neige, skis et bottes (70.00\$)\$
Cours de perfectionnement de ski et de planche (70.00\$)\$
<i>TOTAL</i>\$

Etablir un chèque, par élève, au nom de l'APELC en indiquant bien le nom et la classe de l'élève sur le chèque



Annexe 3



Formulaire d'autorisation de ski et de planche à neige dans les écoles

À lire attentivement

Avis aux skieurs, aux planchistes et aux usagers des remonte-pentes.

Exclusions des conditions des responsabilités

Le détenteur d'un billet ou d'une passe de saison assume tous les risques de blessures, de perte d'équipement, ou de quelque cause que ce soit incluant: les risques inhérents à skier et / ou à pratiquer la planche à neige, l'usage des remonte-pentes, les collisions avec les obstacles naturels ou non, les collisions avec les autres skieurs, planchistes qui sont sur le terrain ou tout autre objet qui se trouverait dans les limites allouées à la pratique de ces activités, ou par la négligence d'un bris de contrat, ou la transgression des règlements prévus par la loi sur les terrains du Camp Fortune ou par ses employés. Le détenteur d'un billet renonce à toutes réclamations ou poursuites en dommages et intérêts en cas de blessure personnelle, de perte, de vol ou endommages fait à la propriété résultant de quelque cause que ce soit et dégage Camp Fortune et ses employés de toute responsabilité. Camp Fortune (pistes) est exclu par ces conditions.

Adhérent à l'école de ski Camp Fortune, je dégage Camp Fortune et l'école de ski, tous les directeurs, responsables, employés et instructeurs de toute responsabilité et je renonce à toutes réclamations ou poursuites en dommages et intérêts pour moi-même ou mes dépendants résultant de toutes activités, leçon, entraînement, compétition commanditée ou organisée par l'école de ski Camp Fortune.

Pour une personne mineure

**Je suis légalement autorisé(e) à représenter les intérêts de _____
_____. Je consens à ce qu'il ou elle participe aux activités de l'école de ski et
j'accepte l'entière responsabilité des termes et conditions de ce présent contrat, et dégage
par le fait même Camp Fortune et ses représentants.**

Signé le ____ du mois de _____
• (jour) (mois et année)

Signature :



Annexe 4

**Imprimé à compléter impérativement
et à retourner à l'APELC (à l'Accueil du Lycée)
avant le 27 novembre 2009**

☛ Nous avons lu et compris :

Annexe 1

Annexe 2

Annexe 3

☛ Un chèque (1) de \$ à l'ordre de l'APELC est joint à ce formulaire

☛ Fait à : _____

Le : _____

☛ Nom de l'élève : _____

Classe : _____

☛ Signature de l'élève : _____

☛ Signature des parents : _____

☛ Personnes à joindre en cas d'urgence(en soirée)

1^{re} personne à appeler: _____

Téléphone : _____

Substitut: _____

Téléphone : _____

Par la présente, nous, soussignés _____ et _____, dégageons l'APELC de toute responsabilité à l'égard de notre (nos) enfant(s) dans le cadre de sa (leur) participation aux vendredis de ski/planche en janvier, février et mars 2010 organisés par l'APELC.

Nous certifions que nous sommes au courant que les bénévoles de l'APELC ne surveilleront pas les élèves sur les pistes de ski.

Nous assumons aussi la responsabilité financière de tout bris ou perte d'équipement lors d'une location.

Nous autorisons également tout soin médical qui pourrait s'avérer nécessaire.

Signature des parents (ou tuteurs) :

_____ et _____ Date : _____